

Direction des travaux publics,  
des transports et de l'énergie  
Office juridique  
Reiterstrasse 11  
3011 Berne

info.ra@bve.be.ch

Bienne, le 6 février 2013

## Prise de position du Conseil des affaires francophones Modification de la Loi sur l'utilisation des eaux

Madame la conseillère d'Etat,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) remercie votre Direction de l'avoir consulté sur le projet décrit en titre. Nous vous transmettons notre prise de position suivante, adoptée par l'assemblée plénière le 5 février 2013.

Selon son habitude, le CAF ne se prononce que sur les éléments qui ont un lien avec les affaires francophones ou le bilinguisme cantonal. Nous avons donc uniquement la remarque suivante à faire :

**Art. 20a** (nouveau) : le CAF souhaite s'assurer que les « avis de dépôt » qui seront publiés pour les demandes de concessions seront bien faits dans les deux langues officielles du canton, afin d'offrir les mêmes chances aux entreprises francophones et alémaniques, notamment dans les régions limitrophes, en zone bilingue et dans le Jura bernois.

Comme ces avis de dépôt sont une procédure particulière, ne relevant pas forcément de la Loi cantonale sur les marchés publics, le CAF demande l'ajout d'une mention des langues de publication, par analogie avec ce qui figure dans la législation sur les marchés publics : « *Si le district de Bienne est concerné, l'appel d'offres est publié dans les deux langues officielles. Dans tous les autres cas, l'appel d'offre n'est publié que dans une seule de ces langues, assorti d'un résumé dans l'autre langue (...).* » (art. 9 al. 2 de l'Ordonnance sur les marchés publics, OCMP, RSB 731.21).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la conseillère d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

### Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copies (par courriel): Députation ; Conseil du Jura bernois

Notre réf. 3.8.9 // DOCSSTA1393894/DG